

2024-01

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 31 JANVIER 2024**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mr HAMON Xavier, Maire

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux **le 22 Janvier 2024.**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie **le 22 janvier 2024.**

Présents : HAMON Xavier, EVANO Jacques, JEHANNO Anne-Cécile, COJAN Daniel, TILLY Florent, BURLOT Alain, LE POTIER Jacques, LE BOUDEC Isabelle, CARREE Kévin, TAILLARD Michel, Adeline COLLIN, Laëtitia LE HELLOCO, Christine LEBON

Absent ayant donné pouvoir : ROBIN Julien pouvoir à D. COJAN,

A été nommé secrétaire : COLLIN Adeline

Le procès-verbal de la séance du 20 Décembre 2023 a été adopté

**2024-01-01 PROJET SALLE MULTIFONCTIONS : MISSIONS
COMPLEMENTAIRES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal présents que pour mener à bien le projet de salle multifonctions, une consultation de différents cabinets a été lancée afin de retenir des entreprises pour les missions complémentaires nécessaires.

Après avoir analysé et comparé les différents devis reçus, les membres du Conseil Municipal ont décidé de retenir les entreprises suivantes :

- Mission SPS : Bureau Veritas pour un montant de 3 700 € TTC,
- Mission CT : Bureau Veritas pour un montant de 4 080 € TTC,
- Etudes de sol : SOLCAP : pour un montant de 9 793,20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de valider les entreprises tels que susmentionnés
- **CHARGER** Mr Le Maire de l'exécution de la présente délibération en l'autorisant à la signature des différentes pièces administratives.

2024-01-02 VENTE DE BOIS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal présents que précédemment le bois émanant des coupes et de l'élagage pour la sécurité et l'entretien des voiries étaient vendu en priorité aux agents communaux.

Suite à la tempête CIARAN, il a été fait appel aux habitants souhaitant acheter du bois, et cette proposition sera reconduite chaque année, le cas échéant.

Afin de vendre ledit bois, il convient de fixer un tarif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de fixer le tarif de vente de bois à 70 € la corde
- **CHARGER** Mr Le Maire de l'exécution de la présente délibération en l'autorisant à émettre les titres de recettes.

Liste des délibérations

2024-01-01 PROJET SALLE MULTIFONCTIONS : MISSIONS COMPLEMENTAIRES 2024-01-02 VENTE DE BOIS

HAMON Xavier		LE POTIER Jacques		LE HELLOCO Laëtitia	
TAILLARD Michel		EVANO Jacques		COJAN Daniel	
TILLY Florent		BURLLOT Alain		LEBON Christine	
ROBIN Julien	Donne pouvoir à D. COJAN	JEHANNO Anne-Cécile		LE BOUDEC Isabelle	
COLLIN Adeline		CARREE Kévin			